



Dégradations parking/ Inaction Syndic

Par Atchoum

Bonjour/Bonsoir,

Je viens chercher ici quelques précisions.

Je loue actuellement un appartement ainsi qu'une place de parking souterrain, techniquement non accessible pour les non-résidents (issues fermées, nécessité d'avoir clés et codes dont certains ont été changés il y a moins d'un mois).

Une personne vient régulièrement fumer et boire (notamment de l'alcool) dans ce même parking et apprécie particulièrement ma place pour cela. Je trouve ainsi mégots, verres et canettes que je dois ensuite jeter.

Par ailleurs, mon vélo (qui devait gêner le poivrot) a été déplacé (balancé par terre) et l'un de mes couvercles de rétroviseur a été cassé.

J'ai fait remonter au Syndic, plusieurs fois (téléphone et mails), photos à l'appui. Je ne suis pas la seule à me plaindre de dégradations, d'autres locataires et propriétaires en font remonter également. A ma connaissance nous sommes au moins 4 dans l'immeuble.

Réponse du syndic : Ne connaissant pas l'identité de cette personne, nous ne pouvons intervenir.

Nous sommes plusieurs à avoir demandé l'installation de caméras mais le syndic s'y oppose, prétextant le fait qu'il fait trop sombre et que cela ne servira à rien.

Avons-nous des recours ? (Autres que de faire des déclarations à nos assurances)

Le syndic est-il en droit de refuser les caméras ?

(La justification me semble douteuse)

Pouvons nous les contraindre à intervenir ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses,

Bien cordialement.